

Examen d'accès à la formation initiale professionnelle des commissaires de justice

Vous avez été nommé(e) par la Chancellerie en qualité de membre du jury national de l'examen d'accès à la formation professionnelle des commissaires de justice, pour une durée de trois ans.

Rappel du cadre légal

(Liens cliquables)

La formation professionnelle initiale des commissaires de justice et les conditions d'accès à la profession sont organisées par le [Décret n°2019-1185 du 15 novembre 2019](#).

TEXTES QUI REGISSENT L'EXAMEN D'ACCES

Articles 12 et 13 du [Décret n° 2019-1185 du 15 novembre 2019](#) relatif à la formation professionnelle des commissaires de justice et aux conditions d'accès à cette profession

[Arrêté du 13 décembre 2019](#) fixant les conditions d'organisation, le programme et les modalités de l'examen d'accès à la formation professionnelle de commissaire de justice

[Arrêté du 21 juillet 2025](#) portant nomination du jury de l'examen d'accès à la formation professionnelle de commissaire de justice